

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20231004-D87-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 Octobre 2023

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**ADOPTION DU
REGLEMENT
INTERNE RELATIF A
L'UTILISATION DES
VEHICULES DE
SERVICE DE LA
COMMUNE DES
LILAS**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Sonia ANGEL, Johanna BERREBI, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Delphine PUIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Gaëlle GIFFARD, Mathias GOLDBERG par Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE par Hélène BERTHOUMIEUX, Nathalie BETEMPS par Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Vincent DURAND, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET

SECRETAIRE : Patrick BILLOUET

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2023

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERNE RELATIF A L'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE DE LA COMMUNE DES LILAS

LE CONSEIL,
Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT CE QUI SUIIT :

Dans une logique de bonne administration des véhicules utilisés par les agent.es de la commune des Lilas, il est nécessaire d'encadrer, dans un document unique, l'utilisation de la flotte automobile de la collectivité. Cette réglementation permettra une meilleure gestion des ressources, une utilisation transparente des véhicules et une mise en conformité avec les règlements en vigueur.

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,
VU le projet de règlement ci-annexé,
VU la liste des postes pouvant nécessiter un remisage à domicile ci annexée,
VU la liste des véhicules ci annexée

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve le règlement interne relatif à l'utilisation des véhicules de service de la commune et du CCAS des Lilas et défini le remisage de véhicule.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents

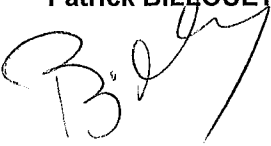
Délibération votée par trente voix en faveur, aucune voix contre et aucune abstention.

Le Maire des Lilas


Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance


Patrick BILLOUET

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

6 OCT. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.